

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **20 FEVRIER 2024**

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	13
- votants	14 (13+ 1 pouvoir)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :
13/02/2024
Date d'affichage :
13/02/2024

Objet

**7.1 DISSOLUTION DU BUDGET
LOTISSEMENT ET AFFECTATION
DU RESULTAT**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, et à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND , Bernard BRUN, Emmanuel OULION ,Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents : Gaëlle LACHAND (a donné procuration à Mme Eyraud)

Secrétaire de séance : Bernadette AGOSTINI

Mme le Maire rappelle que par délibération du 09/11/2021 enregistrée sous le numéro 2021-42 le conseil municipal a décidé de la création du budget annexe « lotissement Le Cerisier »

Tous les travaux ont été réalisés et tous les terrains sont vendus.

Il y a donc lieu de voter pour la dissolution du budget lotissement Le Cerisier ainsi que l'affectation du résultat.

Le budget est excédentaire de 167 518,50 €

Mme le Maire propose le reversement au compte du budget principal La somme ayant était imputée au budget principal au compte 7573621 (recette de fonctionnement)

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DISSOUD** le budget lotissement
- **DIT** que l'excédent budgétaire sera imputé au budget principal au compte 7573621 (recette de fonctionnement)

La secrétaire de séance
Mme Bernadette AGOSTINI



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 26/02/2024

Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 21/02/2024
Le Maire,
Catherine EYRAUD

